



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :

5 décembre 2024

Nombre de membres :

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	9
VOTANTS :	14
POUR :	14
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en mairie de Saint-Avertin sous la présidence de Laurent RAYMOND, président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents :

Mesdames LEMAURE Elisabeth, DUBLINEAU Maud, MAINGOURD Patricia, TILLOU Solange, LENAIN Blandine, DUPUY Evelyne, DUPONT-FRANKLIN Yvonne
Monsieur MARTINS Antonio

Etaient excusés :

Madame BENGALIA ayant donné pouvoir à Laurent RAYMOND
Madame HERVET DESLANDES Joëlle ayant donné pouvoir à Evelyne DUPUY
Monsieur PARZANESE ayant donné pouvoir à Elisabeth LEMAURE
Monsieur MINIER Patrick ayant donné pouvoir à Antonio MARTINS
Monsieur CHABERT Gérard ayant donné pouvoir à Maud DUBLINEAU
Madame LIZE BRUN Brigitte

OBJET :

**Budget du CCAS -
Décision modificative
n°2/2024**

2024/72 - Budget du CCAS - Décision modificative n°2/2024

Afin de procéder aux ajustements devenus nécessaires compte tenu de l'utilisation en hausse du service de portage de repas à domicile, il convient de modifier le budget du CCAS de l'exercice 2024.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative du budget principal 2024 suivante :

Décision du CCAS n° :
2024/72

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	3 500	
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 000	
65	Autres charges de gestion courante	-3 500	
74	Dotations et participations		8 000
Totaux		8 000	8 000

SECTION DE

FONCTIONNEMENT

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits inscrits au budget de fonctionnement, en dépenses et en recettes,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décident d'approuver la décision modificative n°2/2024 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	3 500	
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 000	
65	Autres charges de gestion courante	-3 500	
74	Dotations et participations		8 000
Totaux		8 000	8 000



Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Saint-Avertin, le 16 décembre 2024

Laurent RAYMOND
Président du Centre communal d'action sociale